

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **10 octobre 2011**

Décision n° **B-2011-2658**

commune (s) : Feyzin

objet : Cession, à titre purement gratuit, à la Commune d'une parcelle de terrain nu située placette des Razes à l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la rue des Razes

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 4 octobre

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 11 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Sangalli), Da Passano (pouvoir à M. Desseigne), Daclin, Calvel (pouvoir à M. Assi), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Mmes Besson, David M., MM. Charles (pouvoir à M. Buna), Sécheresse (pouvoir à M. Philip), Julien-Laferrière.

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

**Bureau du 10 octobre 2011****Décision n° B-2011-2658**

commune (s) : Feyzin

objet : **Cession, à titre purement gratuit, à la Commune d'une parcelle de terrain nu située placette des Razes à l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la rue des Razes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Selon l'article 21 de la loi du 31 décembre 1966, le transfert des propriétés du domaine public de la Commune de Feyzin à la Communauté urbaine de Lyon a été approuvé par délibération du 18 décembre 1972.

La Commune de Feyzin se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu d'une superficie d'environ 225 mètres carrés située placette des Razes à l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la rue des Razes, dans le cadre du déplacement de l'école Georges Brassens dans le quartier des Razes, cette école devant être reconstruite et étant actuellement située dans un périmètre de prévention de risques technologiques.

Ce dossier a fait l'objet d'une approbation au Bureau du 4 juillet 2011 pour la désaffectation et le déclassement de la parcelle ainsi que l'autorisation de déposer une demande de permis de construire par la Commune.

Pour ce faire, la Communauté urbaine céderait ce terrain à la Commune de Feyzin, à titre purement gratuit, libre de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la cession, à la Commune de Feyzin, à titre purement gratuit, d'une parcelle de terrain nu d'une superficie d'environ 225 mètres carrés située placette des Razes à l'angle de la rue du 8 mai 1945 et de la rue des Razes à Feyzin, dans le cadre du déplacement de l'école Georges Brassens dans le quartier des Razes.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 11 octobre 2011.**